

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

ao\_pp\_69424040



Préfecture des Landes  
Préfecture du Gers  
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Arrêté inter-préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2019-2026 et comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement concernant le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant « Adour et affluents » pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques**

**Demandeur :** Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL) - 38 rue Victor Hugo - 40025 Mont-de-Marsan Représenté par son président, M. Christian DUCOS

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de Saint-Sever (40), siège de l'enquête publique, en mairie de Cazères-sur-l'Adour (40) et en mairie de Pontonx-sur-l'Adour (40) durant 32 jours consécutifs du **lundi 7 octobre 2019 à 9 heures au jeudi 7 novembre 2019 à 17 heures.**

Le préfet des Landes, la préfète du Gers et le préfet des Pyrénées-Atlantiques sont les autorités compétentes pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général et délivrer l'autorisation environnementale concernant le programme pluriannuel de gestion 2019-2026 du bassin versant « Adour et affluents » pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, sur le territoire de quatre-vingt-quatre communes du bassin versant « Adour et affluents » dont la liste est répertoriée en annexe de l'arrêté de mise à l'enquête publique.

**M. Florent DEVAUD** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E19000123/64 du Président du Tribunal administratif de Pau en date du 01 août 2019.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de déclaration d'intérêt général, le dossier d'autorisation environnementale, ainsi que le registre d'enquête :

- sur support papier : - à la mairie de Saint-Sever (40), siège de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 13h30 à 17 heures ; le samedi matin de 9h à 12 heures ; - à la mairie de Cazères-sur-l'Adour (40), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 08h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures, du mardi au vendredi de 8h30 à 12 heures et le samedi de 9h à 12 heures ; - à la mairie de Pontonx-sur-l'Adour (40), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 13 heures et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures ;
- sur un poste informatique dans les mairies de Saint-Sever, siège de l'enquête publique unique, de Cazères-sur-l'Adour et de Pontonx-sur-l'Adour, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner Publications - Publications légales - Enquête publiques.
- sur le site internet des services de l'État dans le Gers à l'adresse suivante [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Politiques-publiques - Environnement - ASEP / Avis d'ouverture d'enquêtes publiques.
- sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Politiques publiques - Aménagement du territoire, Construction, Logement - Enquête publique.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 7 octobre 2019 à 9 heures au jeudi 7 novembre 2019 à 17 heures, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies de Saint-Sever siège de l'enquête publique unique, de Cazères-sur-l'Adour et de Pontonx-sur-l'Adour ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique unique - BP 27 - 40501 Saint-Sever Cedex ;
- transmises par courriel à [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) avant le jeudi 7 novembre 2019 à 17 heures. Elles devront porter la mention : « A l'attention de M. le commissaire enquêteur (EP du PPG du bassin versant « Adour et affluents »).

M. Florent DEVAUD, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

**Saint-Sever lundi 7 octobre 2019 de 9h à 12 heures**  
**Pontonx-sur-l'Adour mardi 15 octobre 2019 de 14h à 17 heures**  
**Cazères-sur-l'Adour vendredi 25 octobre 2019 de 9h à 12 heures**  
**Saint-Sever jeudi 7 novembre 2019 de 14h à 17 heures**

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage représenté par son président M. Christian DUCOS - Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL) - 38 rue Victor Hugo 40025 Mont-de-Marsan - 05 58 46 18 70 - [syndicatmoyenadour@gmail.com](mailto:syndicatmoyenadour@gmail.com)

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées dans les mairies de Saint-Sever (40) siège de l'enquête publique, de Cazères-sur-l'Adour (40) et de Pontonx-sur-l'Adour (40), à la Préfecture des Landes, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Landes - Service police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 90), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques, où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet

### Plan Local d'Urbanisme



Commune de Bordes

### AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE DES ZONES SOUMISES AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)

Par délibération du 8 octobre 2019, le Conseil municipal de Bordes a décidé d'ajuster le périmètre des zones soumises au droit de préemption urbain (article L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (1AU et 2AU) délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé le 17 septembre 2019.

## Annonces légales

### Vie des sociétés

UHALDE SPORT HASPARREN

### CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 09/08/2019, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** UHALDE SPORT HASPARREN

**Sigle :** USH

**Objet social :** Vente d'articles de sport, vêtements, chaussures, maroquinerie et accessoires

**Siège social :** 28 rue de l'Ursuya, 64240 HASPARREN

**Capital :** 5 000 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BAYONNE

**Gérance :** Monsieur CHARRIER Christophe, demeurant 418 quartier Labiry, Lotissement Gozategi Villa 5, 64240 HASPARREN

Christophe CHARRIER

sudouest.fr

Actus,  
nouveau et  
bons plans

“  
Le vendredi,  
on aime  
l'auto”

sudouest-legales.com

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

## Publiez votre annonce légale

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



Connectez-vous sur

sudouest-legales.com

SUD OUEST

## ENTREPRISES

Inscrivez-vous aux alertes sur

SudOuest-marchespublics.com

- 100 % GRATUIT
- TOUS LES MARCHÉS DU SUD-OUEST

Rendez-vous dans la rubrique "Alerte automatique des entreprises"